



KPMG Côte d'Ivoire  
6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> étages immeuble  
Woodin Center  
Avenue Noguès, Plateau  
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire  
Téléphone : 20 22 57 53  
Fax : 20 21 42 97

UNICONSEIL  
Avenue Lamblin  
Tour BIAO – 8<sup>ème</sup> étage, Plateau  
01 BP 5552 Abidjan 01  
Téléphone : 20 30 36 00

## NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes établi  
en l'absence de communication des états financiers  
et du rapport de gestion présentés selon les normes  
IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2019  
NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.  
Plateau, 8-10 avenue Joseph Anoma  
01 BP 1274 Abidjan 01  
Ce rapport contient 2 pages



KPMG Côte d'Ivoire  
6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> étages immeuble  
Woodin Center  
Avenue Noguès, Plateau  
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire  
Téléphone : 20 22 57 53  
Fax : 20 21 42 97

UNICONSEIL  
Avenue Lamblin  
Tour BIAO – 8<sup>ème</sup> étage, Plateau  
01 BP 5552 Abidjan 01  
Téléphone : 20 30 36 00

**NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.**

Siège social : Plateau, 8-10 avenue Joseph Anoma  
01 BP 1274 Abidjan 01  
Capital social en FCFA : 23 170 000 000  
Côte d'Ivoire

**Rapport des commissaires aux comptes établi en l'absence de communication des états financiers et du rapport de gestion présentés selon les normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire portant notamment sur le contrôle des états financiers annuels et du rapport de gestion présentés selon les normes IFRS de NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A, nous vous informons que nous n'avons pas pu effectuer ce contrôle dans la mesure où ces documents n'ont pas été mis à notre disposition comme le prévoit les articles 8 et 73-1 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

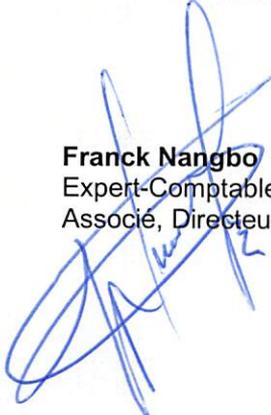
En application de la loi, nous vous signalons que le non-établissement, la non-communication et la non-présentation des états financiers et du rapport de gestion présentés selon les normes IFRS constituent une violation des dispositions des articles 140, 525, 848 et suivants de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les commissaires aux comptes

Abidjan, le 22 mai 2020

KPMG Côte d'Ivoire

UNICONSEIL

  
**Franck Nangbo**  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé, Directeur-Exécutif

  
**Tiémélé-Yao Djué**  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé Gérant